Vote par correspondance

Tout électeur est en droit de demander le vote par correspondance lors des élections européennes du 9 juin 2024.

Pour ce faire, l'électeur doit obligatoirement adresser une demande au collège des bourgmestre et échevins. La demande de vote par correspondance doit être faite soit

- sur la plateforme étatique sécurisée MyGuichet.lu,
- sur papier libre,
- sur un formulaire préimprimé à obtenir auprès du Bureau de la Population de l'administration communale de Rumelange ou à télécharger en bas de cette page.

La demande doit indiquer :

- les nom(s) et prénom(s)
- la date et le lieu de naissance
- le domicile de l'électeur
- l'adresse d'envoi de la lettre de convocation

Aucune justification pour demander le vote par correspondance n'est nécessaire.

Délais:

La **demande** doit être déposée électroniquement ou personnellement, ou parvenir par envoi postal au collège des bourgmestre et échevins de l'administration communale de la Ville de Rumelange.

Adresse d'envoi à l'étranger:

Si les documents pour le vote par correspondance devront être envoyés à une **adresse à l'étranger**, la demande devra être introduite au plus tard le **mardi, 30 avril 2024**. Toute demande parvenant à la commune après cette date ne pourra plus être prise en compte. Si le requérant remplit les conditions de l'électorat, les documents de vote seront envoyés au plus tard le **vendredi, 10 mai 2024**.

Adresse d'envoi au Luxembourg:

Pour les votants par correspondance désirant recevoir les documents pour le vote par correspondance à une **adresse luxembourgeoise**, la demande devra être introduite au plus tard le **mercredi, 15 mai 2024**. Toute demande parvenant à la commune après cette date ne pourra plus être prise en compte. Si le requérant remplit les conditions de l'électorat, les documents de vote seront envoyés au plus tard le **samedi, 25 mai 2024.**

L'électeur ayant demandé de voter par correspondance, et dont la demande n'a pas été refusée, doit en faire usage et n'a plus le droit de voter en personne dans un bureau de vote le jour des élections.

Formulaire à télécharger:

https://rumelange.lu/wp-content/uploads/2024/01/votecorrespondance03.24.pdf